Image not found or type unknown

Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel

Fiche pratique publié le **15/01/2014**, vu **530 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour obtenir une subvention publique, il est souvent demander à l'association de réaliser un budget prévisionnel. Que doit-il contenir ?

L'association doit d'abord faire la somme de ses dépenses.

Au-delà des frais inhérents à vos activités, n'oubliez pas les nombreux à-côtés nécessaires : charges sociales, déplacements, frais de location, téléphone, assurances, droits d'auteurs, défraiements, affranchissement, impôts…

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés